

Image not found or type unknown



Il ne faut pas que le CNB trahisse ses engagements !

Fiche pratique publié le 17/03/2014, vu 925 fois, Auteur : [Bâtonnier Patrice GIROUD](#)

Le CNB utilise dans une procédure de référé mon inscription sur ce site pour tenter de démontrer qu'il a parfaitement répondu à ses obligations.

Le CNB tente de démontrer qu'il a parfaitement rempli ses obligations en permettant aux avocats de la blogosphère d'ouvrir un blog sur d'autres sites gratuits.

Il n'aura pas prêté une attention suffisante à mon activité.

Je n'ai fait paraître que quelques rares publications sur ce site et uniquement sur le problème de la blogosphère des avocats.

Ce qui est en jeu, ce sont mes centaines et mes centaines de publications, mes nombreux commentaires et mes référencements et liens.

Il faut savoir rester sérieux dans le débat et se montrer de bonne foi.

J'estime que tel n'est pas le cas.